

VILLE de ROYAN

Arrondissement de ROCHEFORT

Département de la
Charente-Maritime

OBJET :

Alimentation en eau de la
région de ROYAN

56128

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Octobre 1956

Le dix Octobre 1956, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire, d'après convocation faites le 5 Octobre 1956

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Castelnaud, Gausset Barrot, Fouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau, Barrière, Bourdeille, Grussenmeyer, Dufour, Counil E. Melle Fouché, MM. Narteau, Rochedereux, Papeau, Guichaoua

Représentés : MM. Reutin par M. Seugnet
Domecq par M. Brusset
Etcheber par M. Barrot
Chamboulan par M. Rochedereux

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Barrière ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

Le Conseil Municipal vu la lettre de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées

- prend acte des propositions de M. l'Ingénieur en Chef
- accepte le plan de répartition proposé
- souhaite que les organismes qui auront à préparer les règlements d'exploitation tiennent compte de ce que l'ancien feeder de 350 m/m comme l'usine de pompage est propriété de la ville de Royan

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/-MER, le 29 NOV. 1956

Le Sous-Préfet

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



Reutin